

ARRÊTÉ N° C24-03-15

METTANT À JOUR LA LISTE DE L'ARRÊTÉ C23-03-13 FIXANT LA LISTE DES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DÉSIGNÉES COMME MEMBRES DES JURYS DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET CONCOURS ORGANISÉS PAR LE CENTRE DE GESTION DE MAINE ET LOIRE

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Maine et Loire ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994 modifiant certaines dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les décrets fixant les modalités d'organisation des concours prévoient que les membres des jurys, à l'exception des membres mentionnés à l'article 42 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, sont choisis sur une liste établie chaque année ou mise à jour en tant que de besoins par le Centre de Gestion organisateur ;

Considérant qu'il y a lieu de dresser la liste susvisée pour le département de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C14-11-80 en date du 17 novembre 2014 établi par le Centre de Gestion de Maine et Loire fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C15-08-60 en date du 27 août 2015 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C14-11-50 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C16-11-50 en date du 8 novembre 2016 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C15-08-60 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C17-01-03 en date du 20 janvier 2017 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C16-11-50 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C17-04-15 en date du 6 avril 2017 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C17-01-03 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C17-10-39 en date du 3 octobre 2017 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C17-04-15 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C19-10-34 en date du 15 juin 2019 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C17-10-39 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C22-12-80 en date du 15 décembre 2022 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C19-10-34 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire ;

Vu l'arrêté n° C23-03-13 en date du 30 mars 2023 mettant à jour la liste de l'arrêté n° C22-12-80 fixant la liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours organisés par le centre de gestion de Maine et Loire.

ARRÊTE

Article 1 : La liste des personnes susceptibles d'être désignées comme membres des jurys des examens professionnels et concours, en ce qui concerne le Maine et Loire, est mise à jour et arrêtée ainsi qu'il suit :

Nom Prénom	Fonction
BAIN Thomas	Technicien principal de 2 ^{ème} classe- Sictom Loir et Sarthe
BARRE Amandine	Attaché principal - Département de Maine et Loire

BESSONNEAU Pascal	Technicien principal de 1ère classe - Mairie de Trélazé	Accusé de réception en préfecture 049-284900024-20240325-C24-03-15-A1 Date de télétransmission : 26/03/2024 Date de mise en ligne : 26/03/2024
BLUIN Olivier	Technicien principal de 1ère classe - Mairie de	
BOISTAULT Fabrice	Chef de service de police – Mairie d’Angers	
BOMPAS Jean-Paul	Maire de la Chapelle Saint Laud	
BRANCHEREAU David	Ingénieur - CDG 49	
BRUNET Véronique	Attaché Territorial - Mairie de Longuenée en Anjou	
CHANDELILLE Céline	Technicien principal de 2ème classe - C.C. Baugeois Vallée	
CHARRON Véronique	Attaché territorial – Conseil départemental de Maine et Loire	
CHEPIS Philippe	Ingénieur principal - Mairie d’Angers	
CHERON Jean-Pierre	Attaché territorial - Département de Maine et Loire	
CHIHAB Stéfany	Rédacteur territorial principal de 1ère classe - CNFPT	
CLEMENCEAU Philippe	Chef de service de police municipale – Mairie d’Avrillé	
CULLERIER Jean-François	Adjoint au Maire de la Ville de Baugé-en-Anjou	
DAUTEL Didier	Directeur du CDG 49	
DEBLED Mickael	Agent de maîtrise principal – Mairie de Saint Barthélémy d’Anjou	
DELETRE Alain	Conseiller municipal à la ville d’Avrillé, Vice-Président du CDG 49	
DEVILLERS Michèle	Adjointe au Maire de la ville de Bouchemaine	
FOULONNEAU Dominique	Technicien principal de 1ère classe - Mairie de Briollay	
GALLARD Thierry	Maire délégué des Alleuds et 1er adjoint	
GERNAIS Florence	Administrateur territorial – Mairie d’Angers	
GONNEAU Flavien	Chef de service de police municipale – Mairie de Loire Authion	
GOUGEON Johann	Chef de service de police municipal – Mairie d’Angers	
GRENAPIN Anne-Hélène	Technicien principal de 1ère classe – Communauté de communes du Pays Sabolien	
GUERY Tony	Maire de La Ménitrie	
GUESDON Sandra	Attaché territorial - Mairie des Ponts de Cé	
GUITTET Sébastien	Attaché territorial principal - CNFPT	
GUYOT Yves	Ingénieur territorial - Mairie de Candé	
HOULÈS Claude	Technicien principal de 1ère classe - Mairie d’Angers	
LAUPY Johanna	Ingénieur Territorial - Agglomération du Choletais	
LEFLAEC Jean-François	Chef de service de police – Mairie de Montreuil-Juigné	
LEVEQUE Valérie	Maire de la commune de Champtocé-sur-Loire	
MAILLET LEBERRE Catherine	Attaché territorial - Mairie d’Ecouflant	
MARQUET Elisabeth	Maire de Jarzé, Présidente du CDG 49	
MAUSSION Hervé	Attaché territorial principal - Mairie de Brissac Loire Aubance	

MENARD Tiffany	Attaché territorial - Mairie d'Euillé
MEREL Thomas	Attaché territorial - Mairie des Ponts de l'Euillé
PELLERIN Katia	Attaché territorial principal - Mairie d'Angers
PERRIN Laurent	Ingénieur hors classe - SYCTOM du Loire Beconnais
PERRIN Muriel	Attaché territorial principal - Mairie de Beaucouzé
PIFFETEAU Luc	Attaché territorial principal - Mairie de La Pommeraye
PINEAU Damien	Attaché territorial principal - Mairie de la Séguinière
PRIOU Suzel	Rédacteur principal de 1ère classe – CCAS d'Angers
RABOUAN Paul	Maire de Cornillé les Caves, Vice-Président du CDG 49
RENAUDON Véronique	Adjointe au maire de Tiercé
ROCHE Denis	Attaché principal territorial - Communauté de communes de Baugeois Vallée
ROCHE Françoise	Attaché territorial principal - Mairie de Montreuil-Juigné
ROLAND Emilie	Attaché territorial principal - CNFPT
SANCHEZ Erell	Ingénieur territorial - Mairie de Baugé
SICARD Matthieu	Technicien principal de 2 ^{ème} classe – Mairie d'Angers
SOREAU Jean-Françis	Technicien supérieur de 1 ^{ère} classe – Mairie d'Angers
SOULIARD Gérald	Chef de service de police municipale – Nantes métropole
STALL Geneviève	Maire de Verrières en Anjou
TARON Patrick	Attaché territorial principal - CCAS de Beaupréau en Mauges
TILLY Nathalie	Attaché territorial principal - Mairie de Bécon les Granits
TONNELIER Franck	Chef de police de police municipale - Mairie de la Baule Escoublac
VENARD Elodie	Rédacteur - Mairie d'Angers

Accusé de réception en préfecture
049-284900024-20240325-C24-03-15-AI
Date de transmission : 26/03/2024
Date de réception préfecture : 26/03/2024

Article 2 : Le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Monsieur le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet de Maine et Loire.

Fait à Angers, le 25 mars 2024

E. MARQUET
Présidente du Centre de Gestion

